



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines  
78170

## DECISION MUNICIPALE N°2025.17

### ACCEPTATION D'UNE INDEMNITÉ Cession du véhicule 234 EAY 78

#### Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,  
**Vu** la délibération n°2020.02.01 en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

**Vu** l'arrêté municipal n°2025.19 du 7 avril 2025 portant délégation temporaire de fonctions et de signature à Monsieur Pierre SOUDRY, 2<sup>e</sup> adjoint au Maire,

**Vu** le contrat d'assurance relatif à la flotte automobile,

**Vu** le courrier de mise en fourrière du 5 mars 2025,

**Vu** la proposition de cession du véhicule par l'expert mandatée par l'assureur AXA en date du 26 mars 2025,

**Considérant** que le 23 février 2025 au matin un tiers est entré en collision avec le véhicule citroen immatriculé 234 EAY 78 et appartenant à la commune qui était régulièrement stationné avenue du Général de Gaulle à La Celle Saint Cloud,

**Considérant** les dégradations sur le véhicule, celui-ci a été déposé en fourrière à la demande de la police nationale,

**Considérant** que l'expertise conclut que ledit véhicule est économiquement non réparable et gravement endommagé,

**Considérant** que dans ces conditions, il est proposé à la commune de céder le véhicule à l'assureur communal,

**Considérant** que le coût de la cession a été évalué à 1666,67 euros,

#### DÉCIDE

##### Article 1 :

D'accepter d'AXA la somme de 1666,67 euros (mille six cent soixante-six euros et soixante-sept centimes), représentant le coût de cession du véhicule 234 EAY 78.

##### Article 2 :

Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

##### Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, publiée conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à madame la Trésorière Principale de la Celle Saint-Cloud.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 15 avril 2025.



Pour le Maire empêché,

Pierre SOUDRY  
2<sup>e</sup> adjoint au Maire

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20250418-2025-17b-AR  
Date de réception préfecture : 18/04/2025